

Droit d'enseignement et protection pour les étudiants sahraouis!

La Fédération des Etudiants Francophones (FEF) tient à exprimer sa solidarité avec les étudiant-e-s du Sahara occidental, territoire non autonome, sans statut juridique plus de trente ans après le départ des espagnols. Le Sahara occidental est en proie à un conflit reflétant à la fois la lutte de certains Sahraouis pour leur indépendance et la rivalité hégémonique du Maroc et de l'Algérie dans cette région.

Puisqu'il n'y a pas d'établissements d'enseignement supérieur au Sahara occidental, les étudiants sahraouis n'ont pas d'autres options pour étudier que d'aller dans le pays voisin le Maroc, où ils doivent faire face à diverses formes de discrimination.

Les militants Sahraouis ont été à plusieurs reprises arrêtés ou expulsés des universités. En outre, leur sécurité physique est menacée dans leur lieu d'étude.

Les dernières attaques violentes ont eu lieu en mai 2007, lorsque la police marocaine a pris d'assaut les universités de Casablanca, d'Agadir, de Rabat et de Marrakech, blessant et arrêtant des dizaines d'étudiants sahraouis. Certaines de ces attaques ont été suivies de sévères passages à tabac et de sévices sexuelles, suivi du harcèlement des victimes hospitalisées. Les logements de ces étudiants sahraouis ont été mis à sac par la police. La police marocaine, pendant ces agressions violentes, ont prononcé des déclarations discriminatoires à l'égard des Sahraouis, se référant à leurs aspirations politiques pour l'indépendance du Sahara occidental.

La FEF constate la frustration et le désespoir montants parmi la jeunesse et les étudiants sahraouis actuellement, et pensent que la brutalité avec laquelle la police marocaine décide de réagir à cela, risquent d'entraîner de nouveaux conflits, des affrontements violents et des perturbations à la fois pour le Maroc et le Sahara occidental.

Comme la protestation des étudiants sahraouis a toujours été orientée et centrée sur le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'arrêt de l'occupation, il est important de rappeler que ce droit a été établi à plus d'une centaine d'occasions par le Conseil de sécurité des Nations Unies et par les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU. Selon un accord de paix négocié par l'ONU en 1991, les Sahraouis doivent choisir entre l'indépendance ou l'intégration dans la société marocaine par un référendum libre, juste et transparent. Aujourd'hui, 16 ans plus tard, l'accord n'a toujours pas été appliqué. Le gouvernement marocain rejette aujourd'hui ouvertement ces accords précédents, ce qui compromet les efforts de l'ONU et continue de violer le droit international.

La FEF demande instamment aux autorités marocaines de faire le maximum pour la protection des droits de tous les étudiant-e-s inscrits dans l'enseignement supérieur marocain, sans discriminations ethniques et philosophiques. En luttant pour leur droit à l'indépendance, les étudiants sahraouis ne doivent pas être privés de leur droit légitime à la liberté d'expression, de mouvement, d'association et de réunion. La FEF tient à souligner que le gouvernement marocain a le devoir de respecter et de protéger ces droits, comme tous les pays membres de l'ONU.

La FEF invite les institutions de l'UE, le gouvernement belge, le gouvernement de la Communauté française:

- à soutenir les étudiants sahraouis dans leur lutte pour obtenir l'enseignement dont ils ont besoin pour construire un Sahara occidental fort, démocratique et prospère. Des possibilités suffisantes d'accès à l'enseignement supérieur doivent être prévus pour les Sahraouis qui vivent sous l'occupation, dans les camps de réfugiés, dans le cadre des programmes d'échanges / de quotas dans les universités européennes.
- à exercer des pressions sur le Maroc afin que les droits des étudiants sahraouis soient respectés et pour que leur sécurité physique soit assurée.
- à réagir contre le gouvernement marocain, qui depuis 2004 a refusé le référendum pour l'indépendance, en violation du droit international, des principes de l'autodétermination et des accords de paix signés susmentionnés.